OBSERVATOIRE SOCIAL TUNISIEN

Observatoire Social Tunisien
المرصد الإجتماعي التونسي
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

N°40 DECEMBRE 2016

65 cas de « suicide et tentatives de suicide »

871 protestations individuelles et collectives

VIOLENCE : PRÉDOMINANCE DES ACTES DE NATURE CRIMINELLE

FTDES
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES & SOCIAUX

47 Avenue Farhat Hached, Bloc A, Étage 2, 1001 Tunis

Tél : +216 71 25 76 64 / Fax : +216 71 25 76 65
E-mail : contact@ftdes.net - contact@ostunisie.org

Avec l'appui de:
FRIEDRICH EBERT STIFTUNG
ccfd-terre solidaire

Rapport de l'Observatoire Social Tunisien

Décembre 2016

Plusieurs événements ont marqué la fin du dernier mois de l'année administrative 2016 et étaient d'une façon ou d'une autre les causes de nombreuses protestations.

Le début du mois a coïncidé avec l'évolution du désaccord entre le gouvernement et l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens sur la loi de finances 2017. Des rassemblements de travailleurs ont eu lieu dans tous les gouvernorats, la menace de grève générale ainsi que d'autres signes indiquent le début d'une crise profonde.

L'accord Soudain qui s'en est suivi entre le gouvernement et l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens sur l'augmentation des salaires et l'annulation de la grève générale revêt une importante majeure afin d'éviter les difficultés qui s'annonçaient dans le contexte d'une situation économique problématique, de menaces terroristes, de préoccupations sociales et d'insécurité.

La problématique réside, essentiellement, dans les causes qui se trouvent derrière cette situation de crise de tension alors que les solutions étaient prêtes et qu'il était possible d'atteindre les mêmes résultats avec un gain de temps et d'éviter les tensions sociales qui ont accompagné cette crise suivie par les tunisiens à travers les différents médias via des programmes quasi quotidiens.

Ce paysage renvoie à une situation se caractérisant, essentiellement, par une précarité économique et sociale. Et c'est dans ce même contexte que le président du gouvernement adopte un projet, dont tous les signes indiquent que le projet dans ses formes actuelles sera difficile à accepter. De plus, l'interventionnisme, à cet effet, du président de la république n'a fait qu'accentuer la crise en faisant preuve de chevauchement dans les rôles et fonctions assignés.

Par ailleurs, la loi bénéficie du soutien des députés de l'A.R.P. ainsi que des déclarations ambiguës émises par certains partis politiques, des organisations nationales et d'autres parties de la société civile. La tempête ne s'est calmée qu'après les protestations des avocats, des médecins, des pharmaciens, de l'Union Tunisienne de l'Industrie et du Commerce et de l'Artisanat et de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens pour rouvrir le débat autour de l'exonération et l'évasion fiscales dans certains corps de métiers appelant la nécessité et l'urgence de l'adoption de lois

fiscales. Toutes ces ambiguïtés ne font qu'augmenter le fossé entre la sphère politique et la société et ouvrent le champ à plus de protestations citoyennes.

Le problème essentiel réside dans le discours politique qui n'est guère sécurisant et présente des indicateurs négatifs concernant la situation actuelle sans parler de l'absence de volonté de traitement effectif des causes des protestations citoyennes.

Le recul du pouvoir d'achat, l'inflation des prix des produits de consommation, la dégradation de la situation sociale, le chômage ainsi que les perspectives négatives de leurs évolutions sont les causes essentielles des protestations aussi bien individuelles que collectives et les solutions effectives résident, comme nous l'avons toujours suggéré, dans le changement des méthodes de traitement.

Durant le mois de Décembre 2016, les tunisiens ont eu la désagréable surprise de l'assassinat d'un ingénieur devant son domicile. Les premières déclarations ainsi que la couverture concernant ce meurtre ont été flous pour découvrir par la suite que Mohamed Zouaoui était un élément organisateur dans une faction palestinienne ayant des relations directes avec Hezbollah. L'hommage des factions d'El Quassem et du Hezbollah à la victime ainsi que la couverture médiatique de son assassinat par une chaine israélienne ont mis en évidence son historique de lutte pour la cause palestinienne, ses compétences logistiques et scientifiques sans compter le laboratoire et les équipements scientifiques dont il disposait en Tunisie et ses déplacements fréquents à l'étranger montrant ainsi du doigt les limites amères de l'institution sécuritaire de notre pays.

L'audition du ministre de l'intérieur et du ministre des affaires étrangères par les représentants du peuple n'a levé en rien le flou qui entoure cet acte vu l'absence des données dans l'enquête.

Par ailleurs cet assassinat a levé un grand nombre de mouvements citoyens entre protestations manifestations, déclarations et autres postions sur le terrain et dans les réseaux sociaux.

D'autres préoccupations sur le retour des terroristes se sont présentées durant ce mois de Décembre 2016 provoquant plusieurs vagues de protestations. Action présentée par le président de la république ultérieurement et sous un décor multidimensionnel.

L'obsession du terrorisme pèse sur la psychologie du tunisien et nous avons indiqué dans nos anciens rapports que la lutte effective contre le terrorisme nécessite un aspect globale et que les solutions sécuritaires, aussi importantes soient-elles, ne sont pas suffisantes et malgré les réussites annoncées dans ce contexte les informations restent limitées et caractérisées par le seau de la

confidentialité et la non disponibilité des informations ce qui ne permet pas une implication effective des acteurs sociaux dans cette lutte contre le terrorisme.

Malgré le refus de l'opinion publique à ce retour des terroristes, l'Etat continue dans une même démarche de surdité face à l'opinion publique en l'ignorant.

Plusieurs questions se posent devant nous sur les couts financiers, administratifs, sociaux et sécuritaires nécessaires à leurs surveillances ainsi que sur l'impact de ce retour sur le secteur touristique et l'investissement étranger.

D'autres questions se posent sur les cellules terroristes dormantes à l'intérieur du territoire tunisien, sur la situation sécuritaire dans les régions frontalières ainsi que sur le degré de préparation et de réactivité face à toutes ces donnes.

D'autres interrogations sans réponses disponibles et claires se posent à nous :

-les parties et sources de financement derrières le départ des jeunes tunisiens dans les zones de conflits et leur transformation en terroristes ;

- les réseaux à l'origine de l'encadrement et l'orientation de ces jeunes ;

- les parties internes qui ont participé ou soutenu et étaient au courant de tout cela ;

- plusieurs autres questionnement concernant ce dossier très sensible et brulant et qui nécessite beaucoup de prudence et d'audace.

Le mois de Décembre 2016 a connu un retour en force d'actes racistes et ce à la suite de l'agression de deux étudiantes congolaises qu'on a failli égorger ainsi que de l'étudiant qui a tenté de les aider. Cet évènement a soulevé un grand rassemblement des étudiants africains devant le théâtre municipal de la capitale il s'en suivit la réception du représentant des étudiants africains par le président du gouvernement et la promesse de prendre les dispositions nécessaires, la charge des dépenses sanitaires des agressés ainsi qu'un projet de révision la loi criminalisant les actes racistes présentée devant l'A.R.P. par plusieurs parties de la société civile.

La lutte contre le racisme passe par son déracinement de l'imaginaire et la mémoire collective à travers la révision drastique des supports, programmes éducatifs ainsi que de l'institution médiatique sans oublier la nécessité d'y impliquer les créatifs et les artistes.

La criminalisation du racisme demeure une question essentielle dans la Tunisie de la révolution.

La décision judiciaire du tribunal du Kef autorisant le mariage d'une fillette de 13 ans à son violeur selon l'article 27 bis du code pénal énonçant qu'un acte de mariage avec la victime permet l'annulation des poursuites judiciaires et du dossier juridique, a provoqué un grand débat et un mouvement de protestation de la part du ministère de la femme et de l'enfance, de la délégation de protection de l'enfance et de plusieurs associations exigeant le retour sur cette décision judiciaire et l'annulation du mariage en prenant en considération les intérêts de la fillette et l'application du paragraphe « h » du l'article 20 du code de protection de l'enfance. Par ailleurs, le ministère de la femme et de l'enfance a déclaré son intention de suivre et encadrer sur le plan psychologique et de santé ainsi qu'une aide sociale à la jeune fille et toute sa famille afin de leur assurer une bonne intégration sociale appelant par-là , l'A.R.P. à la nécessité d'accélérer l'examen de la loi fondamentale sur la violence faites aux femmes et la prévention de celle-ci et de retrouver et à punir les auteurs, protéger et aider les victimes et à supprimer l'article 27 bis du code pénal.

Le mois de Décembre 2016 a été le théâtre de plusieurs types d'agressions sexuelles subies pour la plupart du temps par des enfants. Nous citons à titre d'exemple : l'agression d'un enfant de 7 ans dans la lavoir de la mosquée à Hammam Lif, l'accouchement d'une enfant de 15 ans d'un bébé issu de sa relation avec le mari de sa sœur âgé de 70 dans la région de Menzel Bourguiba, le viol de enfant de 7 ans dans le gouvernorat de Mahdia, le viol d'un garçon de 7 ans par un homme âgé de 70 ans à Médenine, l'agression sexuelle d'une enfant de 4 ans dans la ville de Solimane, l'agression sexuelle d'un garçon de 11 ans à Nabeul, celle d'un enfant de 10 ans à Sousse, le harcèlement sexuel d'une enfant de 6 ans par un adulte à Sousse ou le viol d'un garçon de 13 ans à Tataouine…. Les cas se multiplient montrant qu'il est grand temps d'affronter ces types d'agressions par la dissuasion, l'éducation, les médias et aussi par la généralisation de l'éducation sexuelle dans les différents niveaux de l'enseignement ainsi que la révision de la législation régissant les agressions sexuelles afin de freiner les diverses formes de violence sexuelle, le viol et le harcèlement dans les différents espaces.

Les mouvements citoyens de protestation individuels et collectifs :

Le mois de Décembre 2016 a connu un recul des mouvements de protestation individuelles et collectives en comparaison avec le mois de Novembre de la même année. Cette accalmie peut être expliquée par le recul quantitatif des protestations dans le secteur éducatif en dépit du fait qu'ils ont été observés devant les délégations de l'éducation nationale dans tous les gouvernorats de la part des enseignants remplaçants avec un recul des protestations des élèves.

Mois	Decembre		Novembre		Octobre	
Nature des Mouvements						
Protestations individuelles	73	8,4%	117	9,7%	131	13,3%
Protestations Collectives	798	91,6%	1095	90,3%	855	86,7%
Mouvements de Protestation	871		1212		986	

L'architecture des mouvements de protestation a connu une modification notable puisque les plus importantes manifestations ont concerné le secteur administratif.

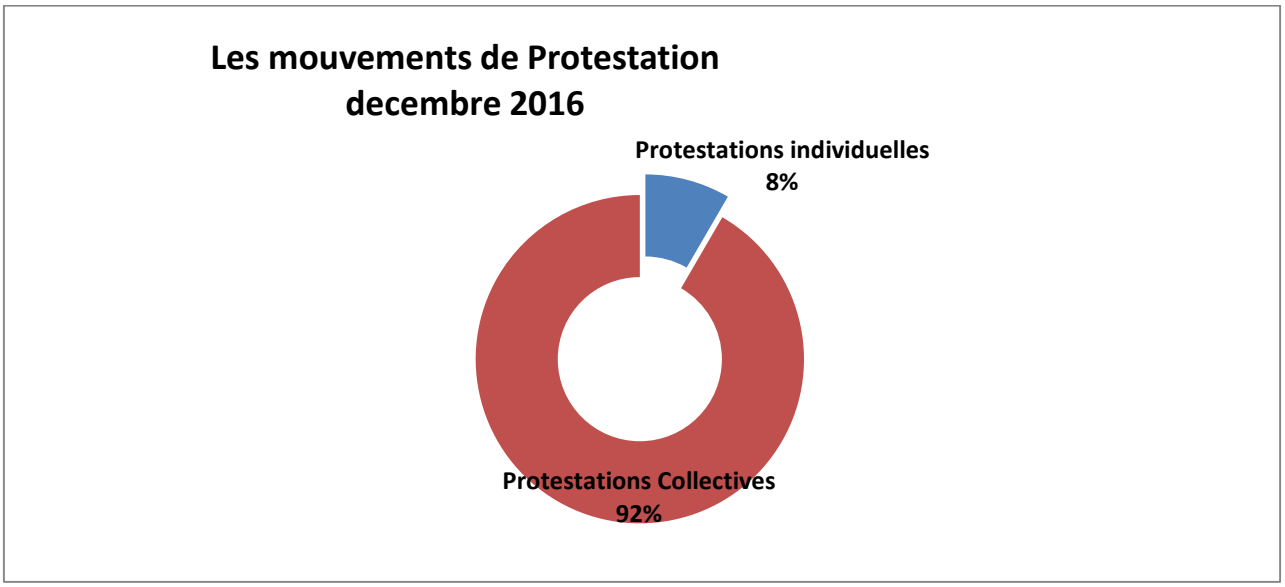

Comme cité dans nos précédents rapports ainsi que dans nos observations durant ce mois, ce type de protestation visent le lien de représentativité des administrations par rapport à l'Etat puisque dans la représentation collective les administrations représentent l'Etat ou le gouvernement ou le pouvoir de manière plus générale pointant encore une fois d'un doigt accusateur l'Etat dans plusieurs régions et secteurs.

Les secteurs éducatifs, sociaux et sécuritaires ont été les trois secteurs qui ont eu l'égalité en fréquence des manifestations citoyennes en Décembre 2016. Malgré l'absence des manifestations des élèves et des étudiants, ce secteur continue à connaitre des mouvements de protestations fréquents qui tendent à augmenter suite à l'amoncèlement des problèmes, l'absence de solutions effectives et à la montée des protestations que connaissent les mois de Janviers dans ce secteur précis. Tel a été le cas du mois de janvier 2016 qui a connu une grande mobilisation populaire suite aux manifestations des élèves posant l'interrogation du timing des vacances scolaires et leur utilité à réduire ces mouvements de protestations.

Le secteur social a, également, été le théâtre de manifestations citoyennes, la dégradation des habitations suite aux fortes précipitations, la coupure d'électricité et de l'eau potable ainsi que d'autres problèmes en relation avec le chômage, l'emploi, les situations sociales dans les différentes régions sans la mise en place, pour autant, de solutions concrètes et claires ont fait que ce type de manifestations a connu une grande fréquence tout au long de l'année 2016.

Les derniers mois de l'année ont, également connu des protestations d'origine sécuritaire sans précèdent. Les protestations concernant les services de l'ordre sont dues au changement dans les méthodes de traitement des protestataires témoins du retour des violences sécuritaires engendrant des réactions citoyennes violentes dans plusieurs régions. Malgré leur importance dans certaines situations, ces pratiques ne doivent pas constituer l'essentiel du traitement, d'autres pratiques et mécanismes peuvent présenter des réponses plus efficaces et opérationnelles.

Le troisième groupe de secteurs est constitué pour son essentiel des secteurs politique, sanitaire, économique et environnemental (malgré le nombre réduit des manifestations liées à ce dernier secteur).

Nous remarquons le retour notable des protestations liées au secteur économique et qui concernent pour l'essentiel, la station et les revendications de développement ainsi que la réduction de la marginalisation des régions intérieures. Ces manifestations ont connu une évolution d'une dimension régionale vers la dimension locale puisque les mouvements ne se font plus seulement devant les sièges des gouvernorats mais aussi devant ceux des délégations comme a été le cas à Jelma ou Ben Guerdéne.

Le mois de Décembre a, également, connu un retour des protestations liées au secteur politique avec l'absence des partis politiques des espaces de protestations ainsi que leur incapacité à encadrer les mouvements citoyens. Plusieurs problèmes ont été à l'origine de ces manifestations, nous citons à titre d'exemple, le projet de loi de finances relatif à l'année 2017, le retour des terroristes des zones de conflits sans réponses claires de la part des instances étatiques, la normalisation avec l'état israélien et la présence des organismes de renseignement dans le territoire tunisien ainsi que l'implication de certaines parties dans l'assassinat de Mohamed Zouari.

Les mouvements de protestations ont connu une évolution constante depuis le début de l'année 2016 dans les secteurs sanitaire et environnemental. Secteurs qui nécessitent une révision fondamentale, la situation sanitaire précaire des hôpitaux et organismes de santé dans les régions intérieures et qui ne demandent pas de mesures de réparation seulement mais de mesures plus globales, la même remarque est à relever concernant la dégradation de la situation

environnementale, la pollution, le gaspillage qui poussent à une révision des politiques dans ce domaine.

Les mouvements citoyens se sont repartis comme suit :

Comme cité précédemment, nous avons remarqué une régression des mouvements de protestations durant ce mois de Décembre.

Il est à noter une égalité des proportions en nombre entre différents secteurs présentés sous forme de groupes comme suit :

- le premier groupe : le secteur administratif ;
- le deuxième groupe : le secteur éducatif, social et sécuritaire ;
- le troisième groupe : le secteur politique, économique et sanitaire ;
- le quatrième groupe : le secteur environnemental ;
- le cinquième groupe : le secteur sportif et religieux.

<u>La répartition de ces mouvements citoyens par région s'est faite comme suit :</u>

	decembre			
	mouvements individuels	Suicides et tentatives de suicide	Protestations collectives	Total
Bizerte	0	3	18	21
Tunis	1	3	69	73
Ariana	0	1	2	3
Manouba	0	0	4	4
Ben Arous	0	2	6	8
Zaghouan	0	1	2	3
Nabeul	2	1	46	49
Jendouba	0	2	26	28
Beja	0	1	21	22
Kef	0	1	29	30
Seliana	0	0	11	11
Sousse	0	2	48	50
Monastir	1	2	4	7
Mahdia	0	0	6	6
Sfax	0	2	60	62
Kairouan	1	6	77	84
Kasserine	1	2	61	64
Sidi Bouzid	0	0	77	77
Gabes	0	0	52	52
Medenine	1	3	75	79
Tataouine	0	31	40	71
Gafsa	1	1	54	56
Tozeur	0	1	4	5
Kebili	0	0	6	6
Total	8	65	798	871

La répartition géographique des mouvements de protestation permet de dégager les groupes suivants :

- le premier groupe : les gouvernorats de Kairouan, Médenine, Tunis, Sidi Bouzid et Tataouine ;
- le deuxième groupe : les gouvernorats de Kasserine, Gafsa et Sfax ;
- le troisième groupe : les gouvernorats de Gabes, Sousse et Nabeul ;

	Decembre	Novembre	Octobre
Bizerte	21	25	25
Tunis	73	127	51
Ariana	3	19	0
Manouba	4	27	20
Ben Arous	8	27	6
Zaghouan	3	6	0
Nabeul	49	37	17
Jendouba	28	41	16
Beja	22	35	14
Kef	30	23	14
Seliana	11	47	31
Sousse	50	56	101
Monastir	7	38	26
Mahdia	6	35	30
Sfax	62	58	39
Kairouan	84	112	138
Kasserine	64	62	92
Sidi Bouzid	77	134	95
Gabes	52	56	56
Médenine	79	63	60
Tataouine	71	39	40
Gafsa	56	89	95
Tozeur	5	20	0
Kebili	6	36	20
Total	871	1212	986

- le quatrième groupe : les gouvernorats de Jendouba, Beja, Le Kef et Bizerte ;
- le cinquième groupe : les gouvernorats de Seliana, Kébili, Tozeur, Mahdia, Monastir, Zaghouan, Ben Arous, Ariana et Manouba.

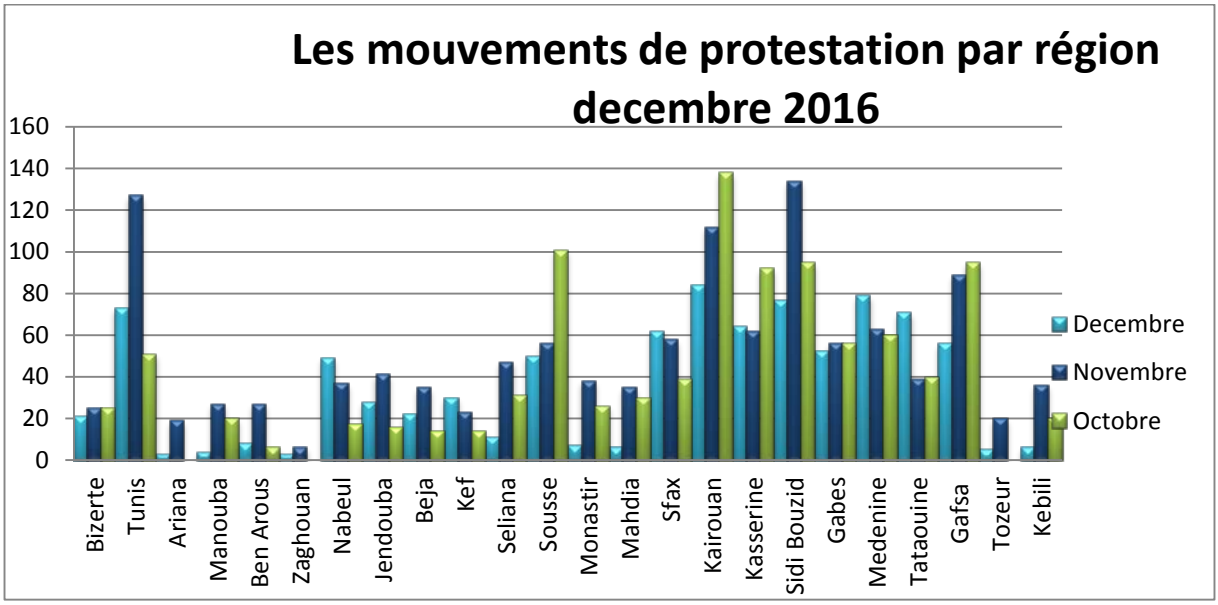

La répartition géographique des mouvements de protestation :

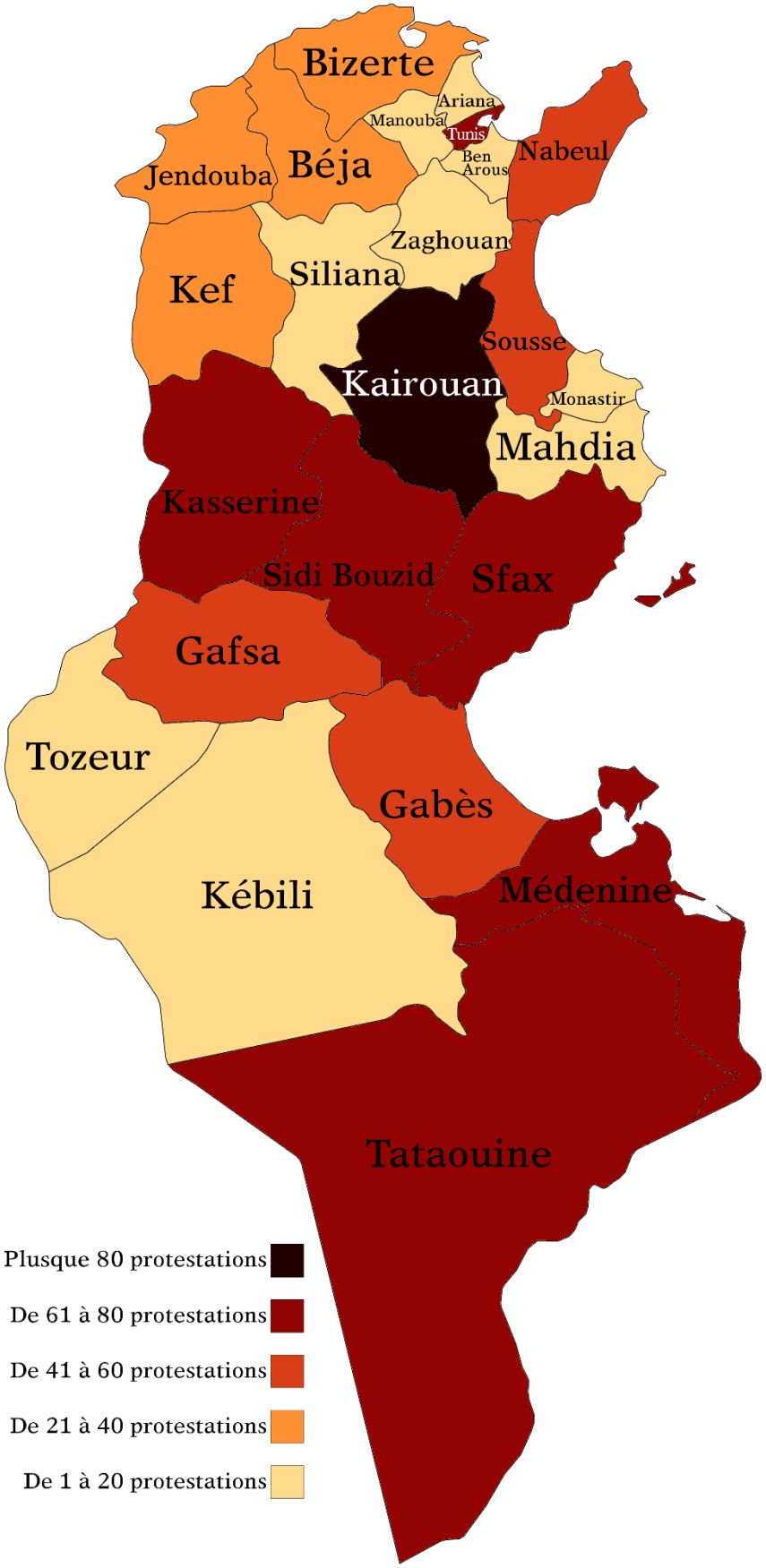
Bizerte
Ariana
Manouba
Tunis
Ben Arous
Nabeul
Jendouba
Béja
Zaghouan
Siliana
Kef
Sousse
Kairouan
Monastir
Mahdia
Kasserine
Sidi Bouzid
Sfax
Gafsa
Tozeur
Gabès
Médenine
Kébili
Tataouine
Plusque 80 protestations
De 61 à 80 protestations
De 41 à 60 protestations
De 21 à 40 protestations
De 1 à 20 protestations

Les actes de suicides et tentatives de suicides ont été observés dans 18 gouvernorats de la république : Bizerte, Tunis, Ariana, Ben Arous, Zaghouan, Nabeul, Jendouba, Beja, Le Kef, Sousse, Monastir, Sfax, Kairouan, Kasserine, Médenine, Tataouine, Gafsa et Tozeur.

Les mouvements de protestation individuels ou les suicides, tentatives de suicide et autres mouvements :

Mois	Decembre		Novembre		Octobre	
Nature des Mouvements		%		%		%
Suicides et tentatives de suicide	65	89%	90	77%	119	91%
Autres mouvements de protestations	8	11%	27	23%	12	9%
Protestations individuelles	73		117		131	

Les mouvements individuels de protestation :

73 cas de manifestation individuelle ont été enregistrés pendant le mois de Décembre, dont 8 qui n'étaient ni des suicides ni des tentatives de suicide et se présentent comme suit :

- Le gouvernorat de **Tunis** :
  - Manifestation du journaliste Moez Hrizi, victime d'un braquage après l'enlèvement de son appareil photos et d'autres matériels. Ce dernier avait considéré que les agents de police n'étaient pas assez sérieux et que les accusés ne sont pas encore arrêtés.

- Le gouvernorat de **Nabeul** :
  - Manifestation d'un enseignant au lycée secondaire de Menzel Bouzalfa, et ce suite à l'intrusion d'un parent dans la salle d'étude pendant le cours et le harcèlement du professeur ;
  - Manifestation d'un paysan dans la région de Menzel Bouzalfa, après son arrestation pour contrebande quand il était en route vers le marché du Kef pour vendre sa récolte de dix tonnes d'agrumes. Ce dernier a dû vendre toute cette quantité dans d'autres marchés à 250 millimes le kilo.

- Le gouvernorat de **Monastir** :
  - Manifestation d'un père suite à la détérioration de l'état de santé de sa fille âgée de 21 ans à l'hôpital régional Fattouma Bourguiba depuis des mois. Ce dernier confirme que son médecin lui a dit qu'il y a un médicament en France qui peut remplacer l'opération chirurgicale du cœur de sa fille mais avec un coup très élevé et que l'Etat allait s'occuper des dépenses sans suite.

- Le gouvernorat de **Kairouan** :

o Manifestation d'une conseillère dans la chambre régionale d'Audit de Gafsa qui a été conduite à l'hôpital Razi et ce suite à un rapport qu'elle avait élaboré pour l'administration générale et qui accusait des cadres dans la chambre régionale de corruption financière et administrative, sachant aussi qu'elle était victime auparavant d'harcèlements par ces mêmes accusés.

- Le gouvernorat de **Médenine** :

o Manifestation d'une citoyenne suite au décès de son cousin accidenté transporté au service d'urgence à l'hôpital régional et a fait un scanner après deux heures de son hospitalisation faute à un mauvais diagnostic de blessures légères de la part du médecin alors qu'il avait une fracture du crâne et une hémorragie interne. Un autre médecin avait décidé ensuite de l'envoyer à l'hôpital régional de Sfax où il est décédé après trois jours.

- Le gouvernorat de **Gafsa** :

o Un adulte originaire de Mdhila a coupé la route devant sept bus qui transportaient les ouvriers de la

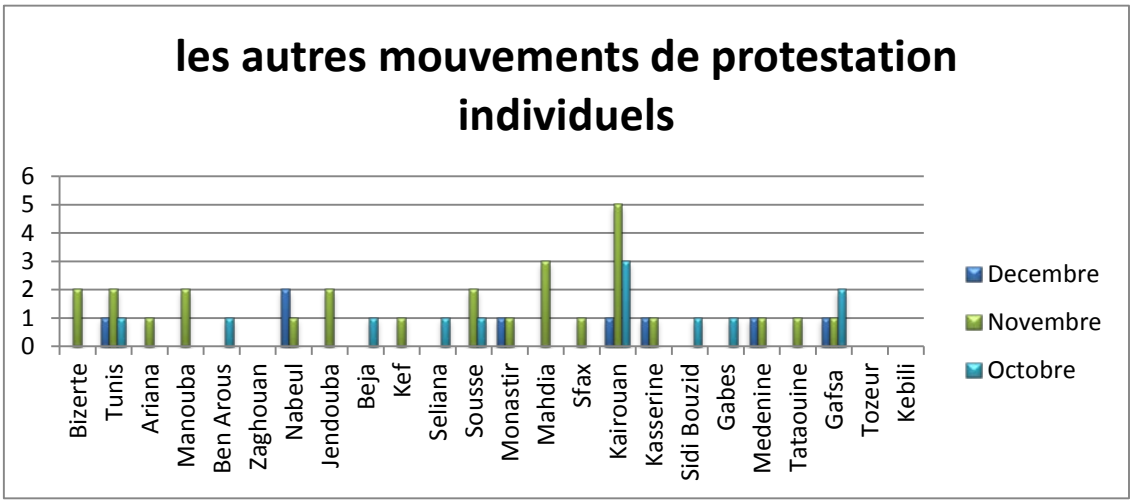

société « Phosphate Gafsa » suite à la suspension de sa licence de transport rural depuis 2009.

Les mouvements de suicides, tentatives de suicide :

La distribution des actes de suicides et de tentatives de suicide pour ce mois se fait comme suit :

- Trois cas de suicide pour des enfants de moins de 15ans ;
- Aucun cas de fille pour cet même tranche d'âge ;
- La classe d'âge la plus touchée par les suicides et les tentatives de suicide est celle des 26-35 ans ;

- Un seul cas de suicide de vieux a été relevé ce mois ;
- Seulement trois cas de suicide et de tentative de suicide ont été relevés pour le genre féminin ;
- Une tentative de suicide collective de 31 personnes avec des substances chimiques buvables dans la délégation de Tataouine et c'est la première fois qu'on voit une tentative collective dans cette délégation ;
- Les tentatives de suicide collective n'étaient pas présentes ce mois dans les gouvernorats habituels tel que Tunis, Gafsa, Kairouan et Sidi Bouzid.

Tranches d'âge	Moins de 15 ans	16/25 ans	26/35 ans	36/45	46/60 ans	plus de 60 ans	Total
Masculin	3	6	37	7	8	1	62
Féminin	0	2	1	0	0	0	3
Total	3	8	38	7	8	1	65
%	5%	12%	58%	11%	12%	2%	

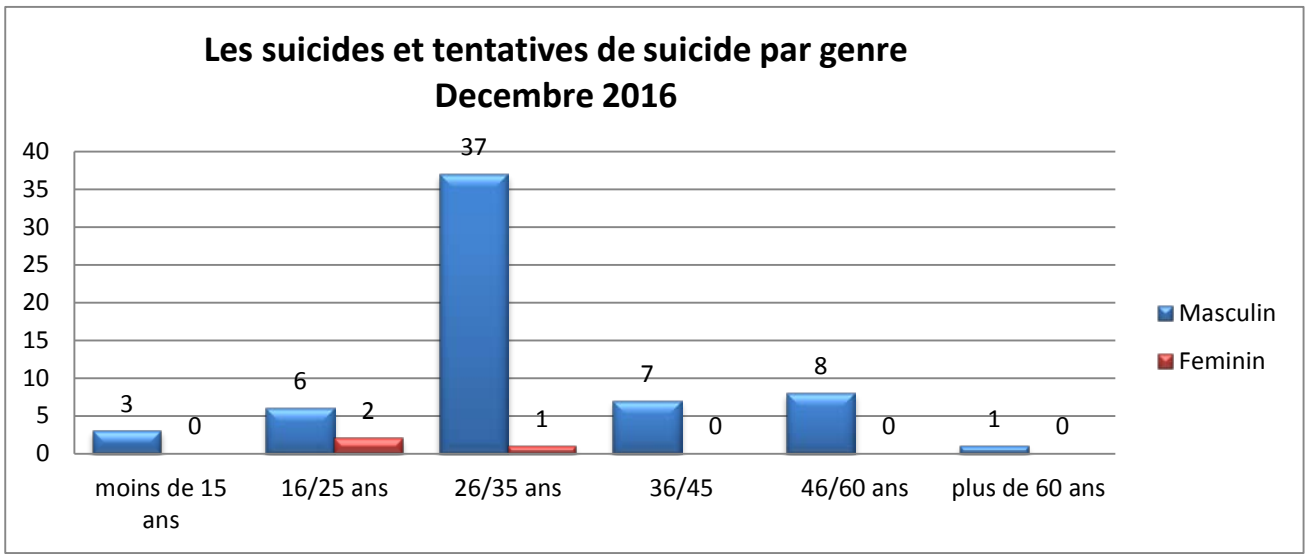

- Le gouvernorat de **Bizerte** :
  - Par pendaison :
    - Tentative de suicide d'un étudiant à la faculté de sciences à Bizerte qui a entamé depuis une semaine une grève de faim pour exiger une quatrième inscription dans la même année d'étude ;
    - Suicide d'une jeune fille de 20 ans dans la région de Henchir Dimna pour des raisons inconnues.
  - Par immolation :

- Suicide d’un adulte âgé de 55 ans dans la délégation de Ghar El Melh suite au refus de sa demande de location d’un terrain qui était à la disposition du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières.

- Le gouvernorat de **Tunis** :

o Par pendaison :

- Suicide d’un enfant de 12 ans dans la région de L’Aouina sans raisons connues ;
- Suicide d’un élève de 14 ans qui était excellent dans ces études et d’une famille aisée financièrement, sans raisons connues.

o Par précipitation :

- Tentative de suicide d’un jeune à l’Avenue Habib Bourguiba pour un concert de son groupe musical français « PNL ».

- Le gouvernorat de **Ben Arous** :

o Par pendaison :

- Suicide d’un adulte de 45 ans dans la région de El Wardia sans raisons connues.

o Par immolation :

- Suicide d’un jeune ayant des antécédents judiciaires en s'aspergeant d’essence, en mettant le feu à son corps puis a essayé de pénétrer par force dans le bureau de la Garde Nationale.

- Le gouvernorat de **Ariana :**

o Par immolation :

- Suicide d’un jeune de 30 ans originaire de Chotrana, suite au refus de sa demande pour assister au programme télévisé « El Mousemeh Karim ».

- Le gouvernorat de **Zaghouan :**

o Par pendaison :

- Suicide d’un adulte de 40 ans dans la région de Mogron sans raisons connues.

- Le gouvernorat de **Nabeul** :

o Par pendaison :

- Suicide d’un adulte dans la délégation de Hammamet. La victime était un homme d’affaires qui souffrait de difficultés financières et a été accusé pour des chèques sans provisions.

- Le gouvernorat de **Jendouba** :

o Par pendaison :

- Suicide d’un élève âgé de 14 ans au collège Hedi Ben Hssine dans la délégation de Jendouba Nord, sans raisons connues.

- Suicide d’un vieux de 62 ans, dans la délégation de Ain Matwia à Jendouba Nord, marié et père de trois enfants. La victime avait beaucoup de difficultés financières puisqu’il était un ouvrier de chantier.

- Le gouvernorat de **Beja** :

o Par pendaison :

- Suicide d’un adulte de 40 ans, dans la délégation de Tastour sans raisons connues. La victime a été retrouvée pendue dans un olivier avec des bandes en plastique.

- Le gouvernorat de **Kef** :

o Par pendaison :

- Suicide d’un adulte de 47 ans dans la région de Dahmeni, ce dernier avait quitté sa maison trois jours auparavant et a été retrouvé pendu sur la porte du sanctuaire d'un saint et ce suite à la détérioration de ses conditions sociales.

- Le gouvernorat de **Sousse** :

o Par Immolation :

- Menace de suicide d’un père qui voulait avoir le rapport de médecine légale de son fils décédé.

o Par noyade :

- Suicide d’une jeune fille de 20 ans originaire de Zaghouane sans raisons connues.

- Le gouvernorat de **Monastir** :

o Par immolation :

- Suicide d’un jeune âgé de 34 ans, marié et père de quatre enfants qui travaillait comme marchand ambulant et habitait dans une chambre saisie après la révolution. Ce dernier était souvent poursuivi par la police qui lui interdisait de travailler.
- Suicide d’une femme âgée de 33 ans dans la région de Ksar Hlel, divorcée et mère de deux enfants, sans raisons connues.

- Le gouvernorat de **Sfax** :

o Par immolation :

- Suicide d’un jeune de 30 ans à l’île de Kerkena, suite au refus des autorités régionales de lui donner une licence de conduite pour un taxi.

o Par précipitation :

- Suicide d’un jeune qui était avec ses copains dans une soirée alcoolisée sans raisons connues.

- Le gouvernorat **Kairouan** :

o Par arme à feu :

- Tentative de suicide d'un agent de police avec son arme suite à un conflit avec son directeur.

o Par Immolation :

- Tentative de suicide d'un jeune de 25 ans dans la région de Bou Hajla, suite à un conflit familial. Sa famille l'a rapidement hospitalisé, son état actuel est dangereux puisqu'il a des brulures de troisième degré.
- Suicide d'un jeune de 25 ans dans la région de Weslatia suite à la détérioration de ses conditions sociales et financières.
- Suicide d'un adulte dans la région de Mansoura, comme acte de manifestation suite à la confiscation de son camion rempli de friperie par la police.
- Suicide d'un jeune de 24 ans qui d'après les données disponibles souffrait de troubles mentaux.

o Par précipitation :

- Suicide d'un marchand illégal de vin après une escente policière à son domicile.

- Le gouvernorat de **Kasserine** :

o Par Immolation :

- Suicide d'un jeune de 40 ans, chômeur qui était parmi les manifestants dans le siège de la délégation. Il s'est donné la mort suite détérioration de ses conditions sociales et financières.
- Tentative de suicide d'un technicien supérieur en informatique, chômeur depuis 11 ans. Ce dernier faisait un sit-in depuis plusieurs mois mais les autorités ont ignoré ses demandes.

- Le gouvernorat de **Médenine** :

o Par pendaison :

- Suicide d'un jeune dans la délégation de Ben Gerdene sans raisons connues.
- Suicide d'un adulte dans la région de Zokra à la délégation de Ben Gerdene. La victime a été retrouvée pendue dans un garage près de sa maison, sans raisons connues.
- Suicide d'un adulte âgé de 40 ans dans la région de Sayah, suite à la détérioration de ses conditions financières. Son cadavre a été retrouvé dans une ferme à Chatt El Marsa.

- Le gouvernorat de **Gafsa :**

o Par immolation :

- Suicide d'un soldat dans la région de Gtar, qui d'après les données disponibles souffrait de problèmes psychiques.

- Le gouvernorat de **Tataouine** :

o Par substances chimiques buvables et par pendaison :

- Tentative de suicide de 31 ouvriers à la société pétrolière « Atal Fluide pour les services pétrolières » dans la région de Wed Zar au désert de Tataouine. Trois ouvriers avaient bu de l'eau de Javel et les autres avait mis des potences et menaçaient tous de se suicider après qu'ils aient été virés de leurs postes de travail suite à la fin de leurs contrats. Ces manifestants ont assuré que l'administration avait signé une convention avec l'Union Régionale du Travail selon laquelle ils devraient être recrutés juste après la fin des contrats.

- Le gouvernorat de **Tozeur** :

o Par immolation :

- Suicide d'un jeune de 20 ans dans la délégation de Gdech sans raisons connues.

	Décembre	Novembre	Octobre
Bizerte	3	1	5
Tunis	3	7	6
Ariana	1	0	0
Manouba	0	1	2
Ben Arous	2	3	3
Zaghouan	1	0	0
Nabeul	1	4	1
Jendouba	2	3	3
Beja	1	2	2
Kef	1	1	0
Seliana	0	0	0
Sousse	2	2	5
Monastir	2	2	1
Mahdia	0	1	3
Sfax	2	5	2
Kairouan	6	2	34
Kasserine	2	3	32
Sidi Bouzid	0	30	10
Gabes	0	0	5
Medenine	3	2	1
Tataouine	31	1	0
Gafsa	1	17	1
Tozeur	1	1	0
Kebili	0	2	3
Total	65	90	119

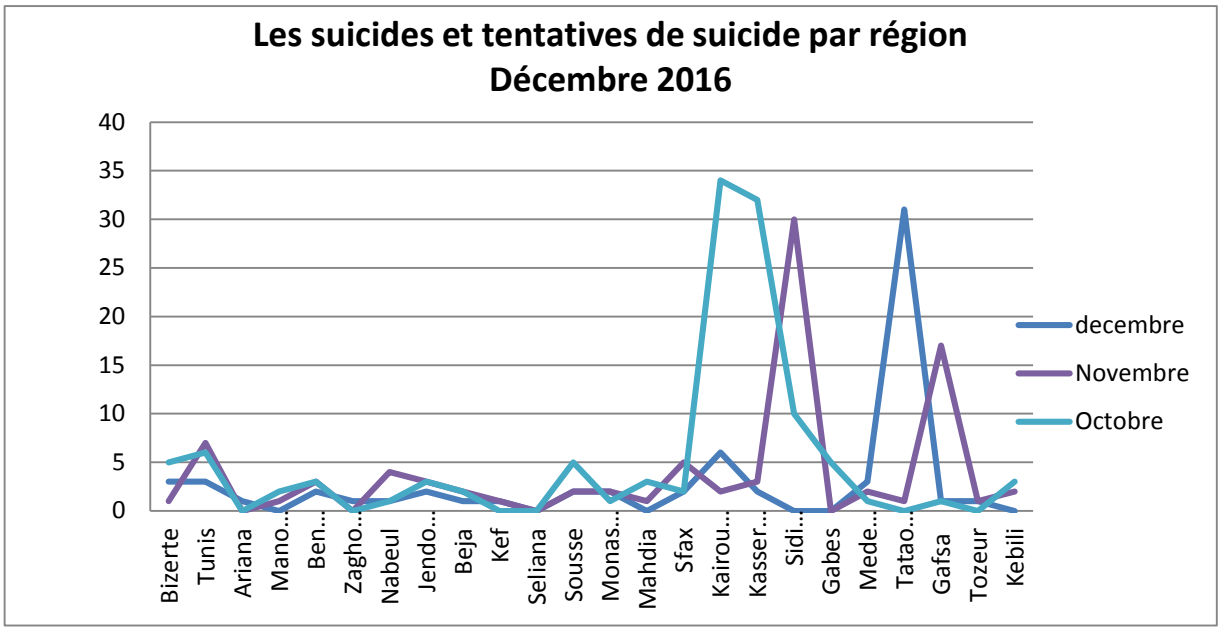

Les mouvements de protestations collectifs :

Les 798 mouvements de protestations collectifs sont à repartir comme suit :

	Decembre	Novembre	Octobre
Protestations Instantanées	421	552	396
Protestations Spontanées	241	345	303
Protestations Violentes	136	198	156
Total	798	1095	855

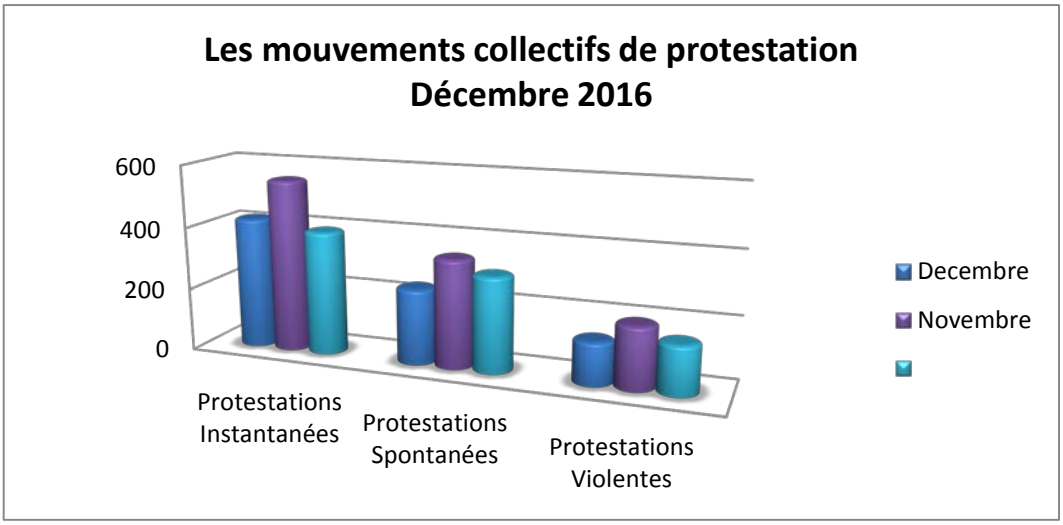

La structure sectorielle des manifestations de protestation collective se dresse comme suit :

	Décembre				
	P. Instantanées	P. Spontanées	P. Violentes	Total	%
Economique	30	23	14	67	8%
Social	59	31	19	109	14%
Politique	46	24	12	82	10%
Educatif	63	31	19	113	14%
Environnemental	26	14	8	48	6%
Administratif	100	68	36	204	26%
Religieux	1	1	1	3	0%
Sanitaire	45	16	7	68	9%
Sécuritaire	48	29	20	97	12%
Sportif	3	4	0	7	1%
Total	421	241	136	798	

Il en ressort la régression des mouvements dans leur globalité avec un développement des protestations liées au secteurs administratif et sanitaire.

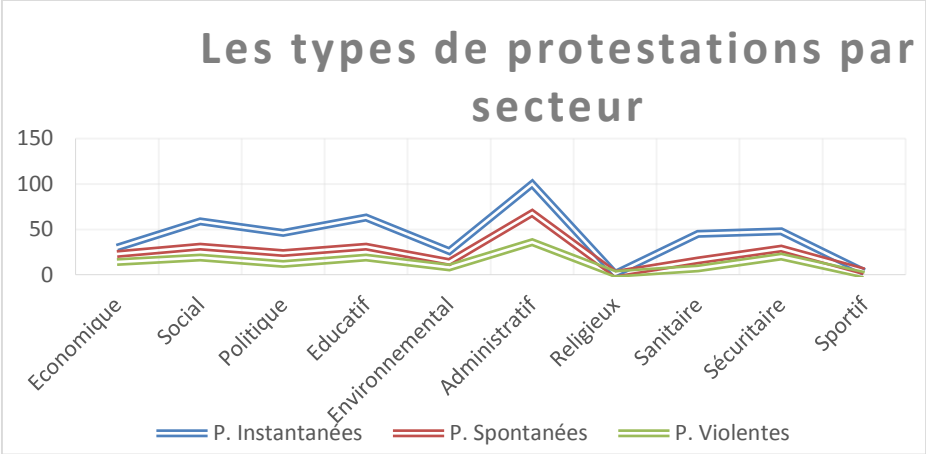

L'analyse croisée entre les secteurs de revendications et les types de protestations observées permet de dresser letableau suivant :

	Décembre				
	P. Instantanées	P. Spontanées	P. Violentes	Total	%
Bizerte	9	6	3	18	2%
Tunis	36	24	9	69	9%
Ariana	2	0	0	2	0%
Manouba	4	0	0	4	1%
Ben Arous	4	2	0	6	1%
Zaghouan	2	0	0	2	0%
Nabeul	21	10	15	46	6%

Jendouba	12	8	6	26	3%
Beja	11	7	3	21	3%
Kef	19	7	3	29	4%
Seliana	6	4	1	11	1%
Sousse	32	10	6	48	6%
Monastir	4	0	0	4	1%
Mahdia	4	2	0	6	1%
Sfax	29	21	10	60	8%
Kairouan	41	21	15	77	10%
Kasserine	31	20	10	61	8%
Sidi Bouzid	35	28	14	77	10%
Gabes	32	14	6	52	7%
Medenine	33	22	20	75	9%
Tataouine	22	13	5	40	5%
Gafsa	25	19	10	54	7%
Tozeur	3	1	0	4	1%
Kebili	4	2	0	6	1%
Total	421	241	136	798	

Malgré le recul des mouvements durant ce mois de Décembre, nous remarquons la persistance de l'architecture de ces protestations dans leur nature avec la prédominance des protestations citoyennes collectives instantanées reflétant l'état de gronde et l'éventuelle évolution des protestations de ce type.

De même pour les manifestations de nature spontanée qui conserve la même architecture en moindre fréquence à comparer au début de l'année 2016.

Environ 18% des manifestations ont été de nature violente, ce volume qui parait de prime abord réduit reflète une dimension beaucoup plus régionale que sectorielle comme a été le cas à Ben Guerdene, Jelma ou Tataouine.

Les moyens de protestation utilisés par ordre de fréquence ont été comme suit :

- les réseaux sociaux, le blocage des routes, les manifestations pacifiques et les grèves ;

- les appels médiatiques ; les sit-ins, les affrontements avec les forces de l'ordre et les agressions et troubles ;

- l'interdiction de sorties des responsables de leur bureau, les pétitions, l'assaut des sièges administratifs, le blocage de lieux de travail, le brassard rouge, les pneus brulés, l'attaque de postes sécuritaires, la désobéissance civile, le gaspillage de production agricole et la menace de suicide ;

- les grèves et grèves sauvages de la faim, le blocage de circulation des trains, le boycott des examens et des suicides symboliques.

Les espaces de protestation par ordre décroissant de fréquence ont été comme suit :

- les hôpitaux ;

- les routes, les locaux administratifs, les places publiques, les espaces professionnels, les sièges des gouvernorats, délégations, ministères et le siège de l'A.R.P. ;

- les institutions éducatives, les municipalités, la présidence du gouvernement et les sièges de la S.O.N.E.D.E. ;

- les espaces juridiques, les offices, les organisations gouvernementales, la S.T.E.G. et les stades sportifs.

Les partis sujets à revendications par ordre décroissant ont été comme suit :

- les hôpitaux ;

- les institutions éducatives, les gouvernorats, les délégations, les ministères, les instances sécuritaires et l'A.R.P. ;

- les municipalités, la S.O.N.E.D.E. et la présidence du gouvernement ;

- les stades sportifs, les instances juridiques, les organisations gouvernementales, les groupements d'eau et les institutions médiatiques.

Les acteurs des mouvements de protestations ont été par ordre de décroissant de présence comme suit :

- les diplômés de l'enseignement supérieur et les chômeurs ;

- les parents d'élèves, les habitants, les ouvriers, les agriculteurs, le corps médical et paramédical et les activistes des droits de l'Homme ;

- les ouvriers de chantier, les chauffeurs de taxis collectifs, les employés et les marins ;

- les journalistes, les chauffeurs de taxi, les sécuritaires et les familles des disparus en mer.

Les types de protestations relevés par région se présentent comme suit :

	Decembre											
Villes	Economique	Social	Politique	Educatif	Environnemental	Administratif	Religieux	Sanitaire	Sécuritaire	Sportif	Total	%
Bizerte	0	5	0	1	1	8	0	0	3	0	18	2%
Tunis	5	12	15	9	0	15	0	6	7	0	69	9%
Ariana	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0%
Manouba	0	0	0	1	0	1	0	2	0	0	4	1%
Ben Arous	0	2	0	1	0	2	0	1	0	0	6	1%
Zaghouan	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0%
Nabeul	6	4	4	7	3	14	0	1	7	0	46	6%
Jendouba	3	1	3	3	0	5	3	3	5	0	26	3%
Beja	3	6	0	4	2	5	0	1	0	0	21	3%
Kef	1	3	3	4	5	10	0	1	2	0	29	4%
Seliana	2	0	3	1	2	2	0	1	0	0	11	1%
Sousse	2	9	3	6	6	16	0	2	4	0	48	6%
Monastir	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	4	1%
Mahdia	0	0	0	1	2	2	0	1	0	0	6	1%
Sfax	6	3	7	7	7	19	0	3	5	3	60	8%
Kairouan	3	10	4	13	9	20	0	9	9	0	77	10%
Kasserine	0	0	7	16	4	15	0	8	11	0	61	8%
Sidi Bouzid	12	19	8	2	0	20	0	10	6	0	77	10%
Gabes	4	5	8	8	3	11	0	4	9	0	52	7%
Medenine	11	13	6	11	0	13	0	3	18	0	75	9%
Tataouine	4	6	7	4	2	10	0	1	2	4	40	5%
Gafsa	5	6	4	9	2	13	0	6	9	0	54	7%
Tozeur	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	4	1%
Kebili	0	2	0	1	0	2	0	1	0	0	6	1%
Total	67	109	82	113	48	204	3	68	97	7	798	

Les violences :

En dépit du recul des actes de violence relevés par notre équipe durant le mois de Décembre 2016, la violence à caractère criminel a gardé la même intensité et a été essentiellement observée sous formes de braquages dans des lieux publics aboutissant à des agressions physiques dans la plupart des cas ainsi que des vols par des groupes organisés.

Par ailleurs, nous assistons à un recul des violences sexuelles durant le mois de Décembre 2016 et une augmentation de la violence sécuritaire.

Ce mois a connu un acte de violence raciale qui a été largement médiatisé et a été le déclencheur de plusieurs mouvements de protestations citoyennes remettant, ainsi, la loi criminalisant le racisme dans les priorités de l'assemblée des représentants du peuple.

Le mois de décembre 2016 a connu des cas de violences familiales, sociales, éducatives, impulsives, sanitaires, religieuses et autres.

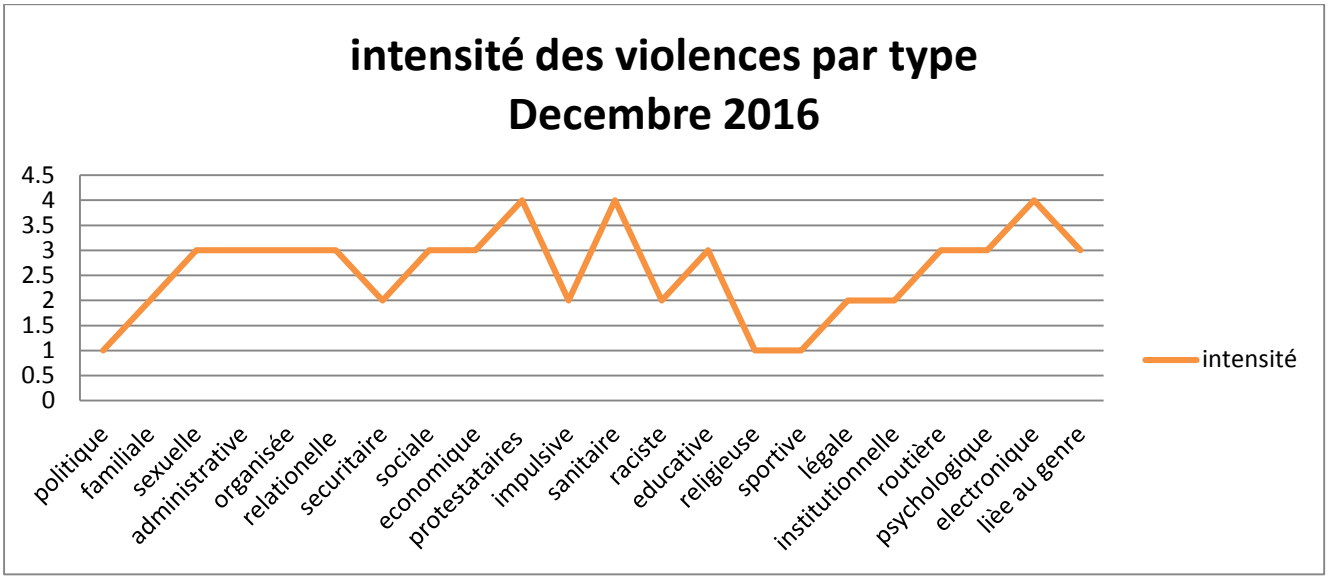

Il s'en suit cette liste non exhaustive des violences observées durant le mois de Décembre 2016 à travers les journaux écrits, électroniques, les médias, radios et télévisions qui composent le paysage informationnel tunisien :

- La violence criminelle :

Importantes ont été les violences criminelles enregistrées durant Décembre 2016 et n'ont épargné aucun gouvernorat en l'occurrence les gouvernorats de l'Ariana et de Béja qui ont connu une série de braquages et de vols. Certains de ces actes criminels ont été accompagnés d'usage d'armes blanches (couteaux, hachoir) et autres actes de violents graves, tentatives de viols et d'assassinats prémédités.

- La violence sexuelle :

Décembre 2016 a été le mois de la couverture médiatique de la violence à caractère sexuel et ce dans le contexte du mariage d'une jeune fille de treize par jugement du tribunal à son violeur dans le gouvernorat du Kef et le viol d'une jeune fille de 15 par le mari de sa sœur âgé de 70 ans.

Ce mois a, également, connu l'agression sexuelle de plus d'un enfant de moins de 15 ans, l'agression sexuelle d'une jeune fille de 19 ans, la tentative de viol d'une jeune femme par un agent de la sécurité ainsi que d'autres cas d'agressions sexuelles accompagnées de violences physiques.

- La violence éducative :

Les cas de violences éducatives persistent durant le mois de Décembre et ce, de deux types : violence contre **le cadre éducatif** comme l'agression de ce directeur d'un collège à El Mdhilla, gouvernorat de Gafsa et violence à l'égard **des élèves** comme cette fille de 11 ans qui a été frappée par la directrice de la garderie scolaire qu'elle fréquentait ou l'agression sexuelle d'une fille de 10 ans dans le gouvernorat de Mahdia.

- La violence conjugale et familiale :

La violence dans la cellule familiale reste la forme la plus observée de violence durant l'année et le mois de Décembre 2016. Elle touche les différentes relations de la famille rapprochée ou large. De simples désaccords entre époux, frères ou beaux fils peuvent engendrer des blessures graves et des décès comme ce qui est arrivé à Menzel Bourguiba, gouvernorat de Bizerte quand un désaccord entre époux a fini en meurtre de l'épouse par son conjoint. Une belle mère, dans le gouvernorat de Gafsa, a violenté le fils de son mari âgé de 20 mois entrainant son hospitalisation. Un jeune a agressé son père lors d'un différend les opposant à Sijoumi, gouvernorat de Tunis.

- La violence raciale :

L’événement à caractère raciste le plus marquant observé au cours du mois de Décembre a été, sans doute, l’agression trois étudiantes africaines à la Place de la République dans la capitale par un citoyen tunisien.

L'incident a suscité beaucoup de controverse et une grande vague d’indignation réclamant le nécessité de prioriser le projet de loi criminalisant toutes les formes de discrimination raciale dans les travaux des représentants du peuples au sein de l’A.R.P.

- La violence religieuse :

La violence à caractère religieux a concerné, essentiellement, l’attaque des sanctuaires et tombes des saints ; pratiques qui ne cessent de se répéter de temps à autre dans divers gouvernorats de la république ; la dernière en date était l’attaque et dégradation du sanctuaire du saint « Mohamed Mkadem » dans la délégation de Nafta, gouvernorat de Tozeur.

Par ailleurs, le mois de Décembre 2016 a connu plusieurs cas de violence institutionnelle ; des agents administratifs ont interdit l’accès à une journaliste suite aux critiques sur le rendement administratif qu’elle a émise. D’autres cas de violences sociales, impulsives et psychologiques ont, également, été relevés comme ces signes sur les domiciles posés par des inconnus dans la délégation de Mdhilla, gouvernorat de Gafsa.

L’intensité des violences par région a été enregistrée comme suit :

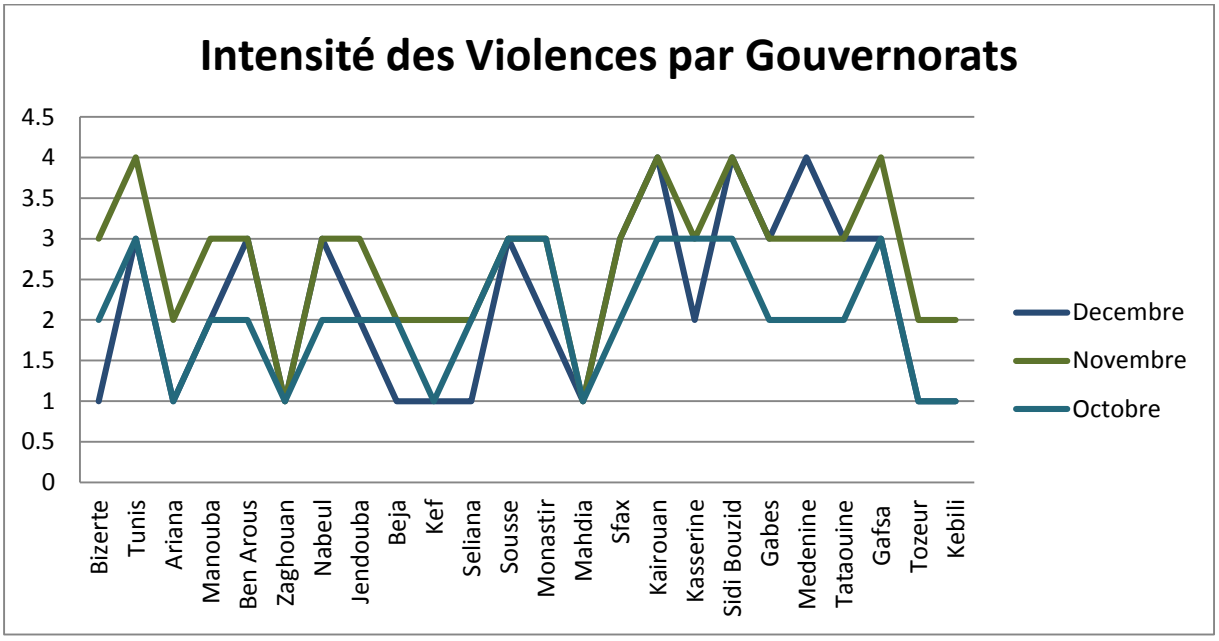
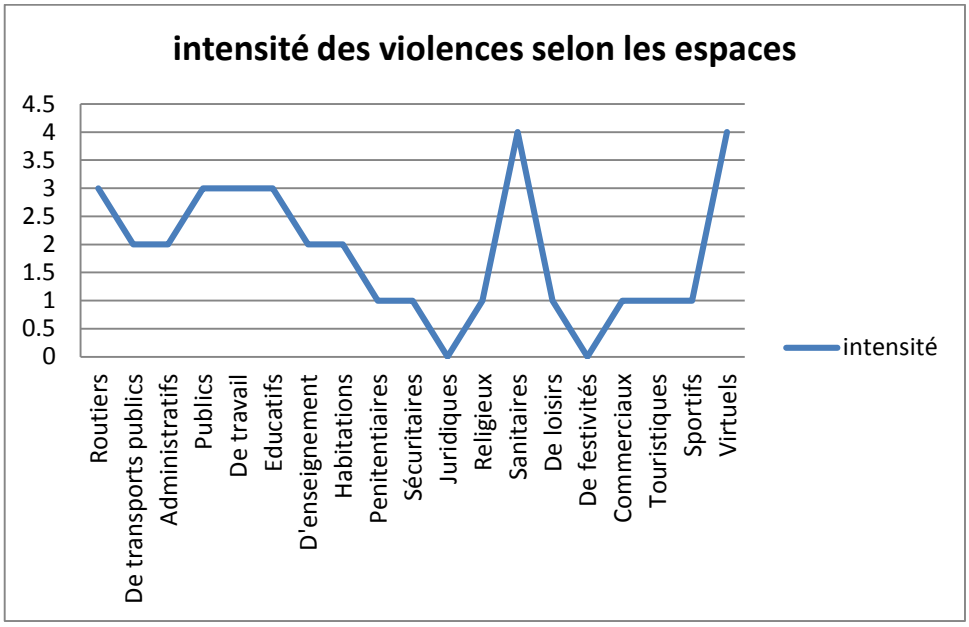
Les espaces de violence ont été répertoriés par ordre de présence comme suit :